

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement de Molsheim
 Membres en fonction : 47

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

Séance du 22 janvier 2018
 Sous la présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM
 Le Conseil de Communauté s'est réuni le 22 janvier 2018 sur convocation
 Adressée par le Président le 15 janvier 2018.

Étaient présents : Madame Alice MOREL, (Vice-présidente). Messieurs Alain FERRY, Jean-Bernard PANNEKOECKE, Marc SCHEER (vice-présidents).

Mesdames Myriam SCHEIDECKER, Laurence JOST, Martine KWIATKOWSKI, Patricia CASNER, Christiane CUNY, Michèle POIROT, Christiane OURY, Geneviève GABRIEL, Sandra GUILMIN, Sabine KAEUFLING. Messieurs Gérard DOUVIER, Guy HAZEMANN, Marc DELLENBACH, Emile FLUCK, Maurice GUIDAT, Philippe REMY, Patrick BEIN, Denis BETSCH, Pierre MATHIOT, Jean-Louis BATT, Patrick APPIANI, André WOOCK, André WOLFF, Laurent LANDAIS, Thierry SIEFFER, Régis SIMONI, Vincent FELDER, Jean VOGEL, Gérard DESAGA, Hubert HERRY, Laurent BERTRAND, Frédéric BIERRY, Ervain LOUX, Pierre REYMANN, Paul FISCHER, Alain HUBER.

Avaient donné procuration : Madame Christine MORITZ. Messieurs Marc GIROLD, Alain GRISE.

Excusés : Mesdames Marie-Claude PADELLEC-ASLAN, Edwige TOMAZ. Messieurs Michel AUBRY.

Suppléants : Mesdames Nicole LIGNEL, Claudine BOHY, Catherine VINCENT. Messieurs Jean-Claude CASNER, Raymond GRANDGEORGE, Jean-Pol HUMBERT, Léon KRIEGUER, Jérôme SUBLON, Serge GRISLIN, Bernard MARCHAL, Nicolas BONEL, Yves MATTERN, Patrick WIDLOECHER-LOUX.

Suppléants excusés : Mesdames Andrée PHILBERT, Francine MICHEL, Véronique SLIPKO. Messieurs Jean-Paul HUMBERT, Jean COURRIER .

Assistaient à la réunion : Madame Anne Catherine OSTERTAG .Messieurs Jean Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017,
- 2) Décisions du Bureau du 08 janvier 2018,
- 3) Communications ,
- 4) Réalisation d'un schéma de transfert des compétences eau potable et assainissement : attribution de marché,
- 5) Compétence GEMAPI - instauration de la taxe GEMAPI
- 6) Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche : subvention pour prise en compte des charges locatives de l'année 2017,
- 7) Désignation de deux délégués « référents » climat-air-énergie représentants la communauté de communes de la Vallée de la Bruche a l'association du Pays Bruche Mossig Piémont
- 8) Approbation du Contrat Départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Sud
- 9) Approbation du schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.
- 10) Divers.
 Signature Officielle de la convention de partenariat avec l'ADIRA

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017.

Le procès verbal de la séance de conseil de communauté du 18 décembre 2017 est approuvé, .

2) DECISIONS DU BUREAU DU 08 JANVIER 2018.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU)
: PROPRIETAIRES OCCUPANTS

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **3 555.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU)
: VALORISATION DU PATRIMOINE

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **6 000.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU)
: PROPRIETAIRES BAILLEURS

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

VU la décision de principe d'octroi d'une subvention de l'ANAH pour un logement conventionné,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

CR CC du 22 JANVIER 2018

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention d'un montant total de **42 267.00 €** aux bénéficiaires en complément de subventions de l'ANAH pour logements conventionnés.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT), de la copie de la fiche de calcul du solde du dossier ANAH, de l'ordre de paiement de l'ANAH et d'une copie du bail conventionné.

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le chapitre 6557.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **270.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **1 036.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **7 446.50 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

ENTRETIEN DES BATIMENTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014, Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à

- L'entreprise GENIE CLIMATIQUE DE L'EST des travaux de remplacement d'élément de la chaudière à la salle polyvalente de La Broque pour un montant évalué à 6 489,00 € HT.
- L'entreprise PROCESS ENERGY pour le remplacement d'une vanne trois voies au Musée Oberlin à Waldersbach pour un montant évalué à 700.62 € HT.
- Le bureau d'études Résys Alteréco une étude thermique complète du logement situé au Centre de Secours de Saâles pour un montant évalué à 1 400.00 € HT.
- L'entreprise AQUACLEAN des travaux de :
 - Nettoyage des 3 courts de tennis en résine au Tennis Club de la Vallée de la Bruche pour un montant évalué à 3 240.00 € HT.
 - Entretien annuel de 2 courts de tennis en gazon synthétique silice rouge au Tennis Club de la Vallée de la Bruche pour un montant évalué à 2 360.00 € HT.

VILLE DE SCHIRMECK : CONTRAT BOURG CENTRE : REALISATION D'UNE ETUDE DE DEFINITION ET D'AMENAGEMENT EN VUE DU REAMENAGEMENT DU CENTRE VILLE

Monsieur le Président présente la demande de la ville de Schirmeck de bénéficier des fonds FNADT Centre Bourg pour financer ses dépenses de bureau d'études pour la réalisation d'une étude de définition et d'aménagement en vue du réaménagement du centre ville avec pour objectifs la redynamisation du centre ville à travers son attractivité résidentielle, le renforcement des fonctions touristiques et commerciales, l'aménagement des espaces publics de qualité, l'optimisation du stationnement et l'aménagement des axes dédiés aux mobilités douces. La communauté de communes a, par délibération en date du 16 novembre 2016, défini les modalités de financement des projets relevant des compétences des communes dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Centre-Bourg.

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Schirmeck en date du 07 décembre 2017 relative à la redynamisation des bourgs structurants en milieu rural- adoption du devis et demande de participations au titre de l'étude pré-opérationnelle,

CONSIDERANT que cette demande s'inscrit dans le cadre du dispositif AMI Centre Bourg

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 novembre 2015,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE de verser à la ville de Schirmeck une subvention d'un montant maximum de 30 000.00 € représentant 50 % de la dépense totale évaluée à 59 865.00 €.

La subvention sera versée sur présentation d'un état de dépenses signé par le Maire et le comptable public certifiant l'opération réalisée.

3) COMMUNICATIONS.

Carnet rose

Zeynep Yildiz est née le 09 janvier 2018, nous lui souhaitons la bienvenue et toutes nos félicitations aux parents, Fatma et Issa

Visite de contrôle par les Services de la DDT de la réalisation des mesures de compensation Zone Humide remarquable sur le site de la MAF à Wisches

Cette visite s'est déroulée le mardi 16 février au matin.

Le compte rendu en est le suivant

« Suite à notre visite sur site de ce jour, nous avons pu constater que la mise en œuvre des mesures compensatoires, prescrites dans l'arrêté préfectoral 67-2016-00173 du 19 juillet 2016, suit son cours : Bâtiments démolis, décaissement réalisé, reconstitution en zone humide d'une ancienne zone de stockage de grumes par suppression des remblais, création d'une mare.

Je vous remercie de nous informer dès que l'ensemble des travaux et ensemencement seront réalisés.

Par ailleurs, il conviendra de nous fournir le plan de gestion, la convention ou le bail avec un agriculteur et les rapports de suivi scientifique. »

Chantiers en cours :

Monsieur le président fait le point sur l'état d'avancement des chantiers de la CcVB.

Piscine : le chantier a repris en fonction des aléas climatiques.

Ferme du Bambois : c'est le temps des finitions, ce qui n'est pas forcément le plus simple.

Les deux prochains chantiers qui devront démarrer sont ceux de la démolition de l'ancienne Station d'épuration Steinheil à Rothau (mesures compensatoires de la Piscine) et la démolition du manoir de Bénerville.

4) REALISATION D'UN SCHEMA DE TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT : ATTRIBUTION DE MARCHE.

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 20 mars 2017 relative à la compétence eau assainissement : diagnostic, état des lieux,

VU l'avis d'appel public à la concurrence,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à passer et à signer le marché à intervenir pour réaliser un Schéma de transfert des compétences eau potable et assainissement avec le bureau d'études LARBRE Ingénierie à *Ingersheim*. Offre la mieux disante, pour un montant de **123 348.00 € HT** soit **148 017.60 € TTC**.

SOLLICITE les aides prévues pour ce type d'études auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche s'engage à financer le coût non subventionné de ce programme.

5) COMPETENCE GEMAPI - INSTAURATION DE LA TAXE GEMAPI

VU la loi n° 2014-58 du 27 Janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des territoires (loi MAPTAM), et notamment les articles 56 à 59 relatifs à la compétence GEMAPI,

VU l'arrêté Préfectoral en date du 03 mai 2017 portant mise en conformité des statuts de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche

CR CC du 22 JANVIER 2018

VU l'article L 211-7.1 du Code de l'Environnement,

VU les articles 1379 et 1530 bis du Code Général des Impôts,

CONSIDERANT que les EPCI à fiscalité propre qui se substituent à leurs communes membres pour l'exercice de la compétence GEMAPI peuvent instituer et percevoir la taxe en lieu et place de leurs communes membres,

CONSIDERANT également que le produit de la taxe est arrêté par l'assemblée délibérante avant le 15 février 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par deux (2) abstentions et quarante deux (42) voix pour,

DECIDE d'instaurer et de percevoir la taxe GEMAPI

ARRETE le produit de la taxe GEMAPI pour 2018 à 44 000.00 €

CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services fiscaux.

6) **OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE LA BRUCHE : SUBVENTION POUR PRISE EN COMPTE DES CHARGES LOCATIVES DE L'ANNEE 2017,**

VU la demande de subvention de Monsieur le Président de l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche en date du 08 janvier 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE de verser à l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche une participation complémentaire de fonctionnement de **10 654,72 €** pour l'année 2018, correspondant aux charges locatives de l'Office de Tourisme pour l'année 2017.

Cette somme sera prélevée sur le compte 6574 du Budget Primitif 2018.

7) **DESIGNATION DE DEUX DELEGUES « REFERENTS » CLIMAT-AIR-ENERGIE REPRESENTANTS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE A L'ASSOCIATION DU PAYS BRUCHE MOSSIG PIEMONT**

Sur proposition du bureau de la Communauté de communes,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE messieurs Gérard DOUVIER, maire de Barembach et Laurent BERTRAND, maire de Schirmeck, en qualité de délégués « référents » Climat-Air-Energie de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche à l'association du Pays Bruche Mossig Piémont.

8) **APPROBATION DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION SUD**

Monsieur le Président expose au conseil communautaire la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Sud sont les suivants :

- Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité
- Conforter les filières courtes et d'excellence
- Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil communautaire est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU le Code Général des collectivités locales ;

VU la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;

VU le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Sud ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin

DECIDE

D'APPROUVER le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

CR CC du 22 JANVIER 2018

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention correspondante

DE CHARGER Monsieur le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

9) **APPROBATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC.**

Le Département du Bas-Rhin et l'Etat, en application de la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), ont lancé le 6 juin 2016 une démarche en vue de l'élaboration du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Les Conseils Départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont souhaité donner à ce schéma une forte cohérence avec une ambition et une offre de service complémentaires au bénéfice de l'ensemble des alsaciens. Ce schéma définit, pour une durée de six ans, des axes et un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services.

La volonté commune a été d'associer l'ensemble des partenaires, dès le départ et tout au long de la réflexion : nous sommes en effet tous, dans l'exercice de nos compétences respectives, des acteurs œuvrant au quotidien à l'attractivité de nos territoires et au maintien de la qualité de vie des Bas-Rhinois. Près de 600 personnes ont participé dans le cadre d'ateliers thématiques et territorialisés à la définition du plan d'actions prenant en compte les spécificités et réalités propres à chaque territoire.

Comme le prévoit la loi NOTRe à l'article 98, le projet de schéma ci-joint, doit être transmis pour avis dans un délai de 3 mois, aux organes délibérants des EPCI à fiscalité propre du département.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

10) **DIVERS**

Monsieur le Président présente au conseil de communauté les principales orientations du budget 2018 :

Budget annexe ZA des Ecrus

Pas d'évolution. Nous n'avons pas d'acquéreurs intéressés pour cette zone.

Budget annexe Ordures Ménagères

A priori le même taux qu'en 2017.

Les recettes fiscales sont versées dans leur intégralité au Select'om.

Budget principal

Pas d'augmentation des taux de fiscalité .

Instauration de la Taxe GEMAPI.

Taxe Spéciale d'Equipement pour l'Etablissement Public Foncier

En fonctionnement, nous allons continuer :

- Outre les missions habituelles
- les aides à l'habitat,
- l'entretien des bâtiments, (300 000.00 €) deux dossiers sont plus urgents : la scierie de Ranrupt (les travaux commandés en 2017 devront être réalisés cette année 2018) et le Hall des sports de Schirmeck,
- la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (continuer sur la création de l'EPAGE)
- Terminer l'étude stratégie tourisme,
- Commencer la mission d'accompagnement sur les sentiers familles

CR CC du 22 JANVIER 2018

- Commencer la réflexion sur les compétences eau et assainissement.
- Continuer la montée en charge de la MSAP.
- Commencer l'AMI environnement TRAME VERTE
- Mettre en œuvre la convention passée avec la PFIL pour soutenir la création et le développement d'entreprises locales.
- Travailler avec les autres communautés de communes à la création d'un Pôle d'Equilibre des Territoires Ruraux (PETR) sur le périmètre du Pays et du SCOT actuels. Ce PETR pourrait entre autres mettre en œuvre :
 - le PCAET (Plan Climat Air-Énergie Territorial), compétence attribuée à la CcVB depuis le 1er janvier 2018 et
 - le conseil de développement
- Prolonger l'AMI Centre Bourg jusqu'au 30 06 2019 .

Au chapitre 12 frais de personnel,

En termes de moyens humains, il y a 10 personnes, soit 9.8 ETP. Madame Yildiz en congé maternité est remplacée par madame Caroline Hentzler.

Nous allons accueillir un chargé de mission Natura 2000 qui partagera le bureau de monsieur Laumond. Il s'agit d'un contractuel (3 ans). Il sera salarié de la CcVB .

Coordination jeunesse, le recrutement par la FDMJC est en cours. Nous l'hébergerons dans nos locaux au 2^{ème} étage (PIH 2)

La coordination petite enfance sera assurée en partenariat avec COLIBRI.

Nous vous proposerons de continuer le partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'APFM.

Au chapitre 65, le programme habitat reprend l'ensemble des dépenses engagées et non mandatées. Nous provisionnons 280 000.00 € pour la DSP Piscine

En Investissement,

- C'est la reconduction du programme de fonds de solidarité aux communes avec mise en place de l'enveloppe 2018.
- C'est la continuité du programme travaux de la piscine avec en complément la désignation du délégataire dans le cadre de la procédure de Délégation de Service Public et la mise en route du programme de compensation zone inondable.
- Steinheil (bassin de rétention, clôture). Le programme est achevé. Les questions restent ouvertes en ce qui concerne l'aménagement de la traverse de Rothau. Les fortes pluies de ces derniers jours montrent que des problèmes existent sur la gestion des eaux. Des questions se posent aussi pour l'ancien magasin de tissus Steinheil, la maison Ayadi, les locaux Créacouture et la salle du lien dont les fenêtres ont été vandalisées.
- **Sur Wisches,** le site Delpierre doit être revendu au 30 06 2018.
- Sur le site de la MAF, c'est l'achèvement des travaux de mise en œuvre des mesures de compensation pour Wietrich et la réflexion sur la turbine. La question se pose aussi de savoir si nous travaillons sur l'aménagement de la partie restante en Zone d'activité (réseau d'eau à renforcer et autres...).
- Une autre question se pose aussi sur Wisches suite à l'étude de danger qui a été réalisée par la commune sur les digues de protection de la zone d'activités existante. Des travaux devront être envisagés mais cela relève de la compétence GEMAPI (compétence de la CcVB depuis le 1^{er} janvier 2017).
- **Sur Waldersbach,** nous faisons apparaître dans les restes à réaliser la maison Muller
- **Solder Les dernières factures pour le site internet** partie CcVB
- **Solder Les dernières factures du stand** pour l'Office du Tourisme de la Vallée de la Bruche
- **Très Haut Débit (THD) :** Nous reporterons aussi comme chaque année 100 000.00 € sur le programme TV. Cette somme sera l'amorce du programme d'accès au Très Haut Débit (THD) que nous devons commencer à financer dès cette année. Le total de la tranche ferme s'élève à 757 000.00 € réparti entre 626 800.00 € à payer fin 2018 et 130 200.00 € à payer fin 2020. Le montant du FCTVA à récupérer sur Steinheil nous permettra de faire face à cette dépense. Les sommes nécessaires pourront être inscrites en Décision Modificative lorsque nous aurons les éléments.

- **Sur Russ**, les mesures de compensation de destruction de la zone inondable sur la prairie entre le garage Wietrich et l'échangeur entrée-Nord de Schirmeck sont achevées, il faut encore signer le bail avec un fermier. Les sommes reportées doivent permettre d'amorcer les travaux pour l'installation d'un nouveau bâtiment pour le contrôle technique.
- **Ferme relais du Bambois** : Le programme de travaux va être achevé cette année. Il ne figure pas dans les Restes à réaliser en investissement. L'opération est réalisée dans la section de fonctionnement. 200 000.00 € ont fait l'objet d'un mandat de rattachement, ce qui permet de solder l'opération.
- Les nouveaux projets d'investissement qui se présentent pour 2018 concernent :
- Le manoir de Bénaville, nous avons le permis de démolir, l'entreprise et le financement. Nous inscrivons une tranche supplémentaire de travaux de démolition.
- et l'éventuel montage immobilier sur Kettler à Lutzelse, via l'Etablissement Public Foncier ne fait pas l'objet d'une inscription spécifique.

SIGNATURE OFFICIELLE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ADIRA

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 45.

M. Gérard DOUVIER		Mme Alice MOREL	
M. Guy HAZEMANN		Mme Myriam SCHEIDECKER	
M. Marc DELLENBACH		M. Jean Bernard PANNEKOECKE	
Mme Patricia CASNER		Mme Christiane CUNY	
M. Pierre MATHIOT		M. Denis BETSCH	
M. Patrick BEIN		M. Emile FLUCK	
M. Maurice GUIDAT		M. Philippe REMY	
M. Jean Louis BATT		Mme Laurence JOST	
Mme Martine KWIATKOWSKI		M. Patrick APPIANI	
M. Nicolas BONEL		M. André WOOCK	
M. André WOLFF		M. Pierre GRANDADAM	
M. Laurent LANDAIS		M. Thierry SIEFFER	
M. Marc SCHEER		Mme Michèle POIROT	
M. Régis SIMONI		/	
M. Vincent FELDER		M. Jean VOGEL	
M. Gérard DESAGA		M. Huber HERRY	
M. Laurent BERTRAND		Mme Christiane OURY	
M. Frédéric BIERRY		/	
/		M. Ervain LOUX	
/		Mme Geneviève GABRIEL	
Mme Sandra GUILMIN		M. Pierre REYMANN	
M. Paul FISCHER		M. Alain FERRY	
Mme Sabine KAEUFLING		M. Alain HUBER	
/			